Myria
Rue Royale 138
1000 BRUXELLES
myria@myria.be
www.myria.be

Federaal Migratiecentrum
Centre fédéral Migration

Compte-rendu de la réunion de contact Asile

17/5/2017

Présents: Mathieu BEYS (Myria), Jessica BLOMMAERT (Ciré), Claudia BONAMINI (Vluchtelingenwerk Vlaanderen), Alexandre BÜHLER (Myria), Carl CLAUS (DVZ), Géraldine D'HOOP (IOM), Nicolas JACOBS (Fedasil), Caroline KINARD (SPF Justice – Service Tutelles MENA), Gerrit KLAPWIJK (OVB), Meron KNIKMAN (CAW Antwerpen), Lynn MOLDEREZ (Medimmigrant), Jolien POTEMANS (Vluchtelingenwerk Vlaanderen), Lysbeth REULENS (Agentschap Integratie & Inburgering), Joke SWANKAERT (Myria), Dirk VAN DEN BULCK (CGVS), Christine VAILLANT (Caritas International), Bart VANDERSTRAETEN (Rode Kruis Vlaanderen), Ilona VAN LIEDEKERKE (DVZ), Myriam VASTMANS (Siréas), Mieke VERRELST (UNHCR).

Excusés : Katleen GORIS (Myria), Fabienne CRAUWELS (VVSG), Ghislinde CEULEMANS (CAW Brussel).

Ouverture de la réunion de contact du 17/5/2017

1. Madame Vandenberghe ouvre la réunion et informe que madame Katleen Goris sera absente pour un long moment. Elle demande de vouloir bien envoyer les questions à l'adresse générale de Myria (myria@myria.be) et de ne pas utiliser l'adresse e-mail de madame Goris.
2. Approbation du compte-rendu de la réunion d'avril, après rectification de l'orthographe du nom de madame Lysbeth Reulens.

Communications de l'OE (Monsieur Claus)

3. Monsieur Claus parcourt les chiffres du mois d'avril 2017.

4. En avril 2017, il y a eu au total 1.424 demandes d'asile. 1.316 demandes d'asile ont été introduites via le WTC, 68 dans les centres fermés et 40 à la frontière. L'OE a enregistré 74,95 demandes par jour ouvré (WTC), soit 2,62 demandes de moins qu'en mars 2017. Par rapport à avril 2016 (1.300), on constate une augmentation de 124 demandes d'asile. Les principaux nationalités de ces demandeurs d'asile étaient : la Syrie (296), l'Afghanistan (111), l'Irak (104), l'Albanie (62), la Guinée (59), la Russie (58), la RD du Congo (51), la Somalie (50), la Géorgie (49) et la Turquie (46). Il y a une diminution des demandes d'asile et ce, pour la plupart des nationalités, sauf pour la Somalie qui montre une hausse de 18 demandes. L'OE a transféré 1.090 dossiers au CGRA : Il y a eu 160 décisions Dublin (annexe 25/26quater, la Belgique n'était pas le pays membre responsable) et 71 demandes d'asile ont été déclarées sans objet. Le nombre total de décisions prises en avril 2017, s'élevait à 1.621. Il y a eu au total 340 demandes d'asile multiples, soit 67 demandes de moins par rapport à mars 2017. Les 3 principaux nationalités de ces demandeurs d'asile étaient en avril : l'Irak (59), l'Afghanistan (34) et la Russie (30). En centres fermés, les principaux nationalités étaient : la RD du Congo (14) et le Maroc (11). La plupart des demandeurs d'asile à la frontière ont la nationalité syrien (11) et turque (9).

5. En avril 2017, 77 MENA ont introduit une demande d'asile, dont 55 garçons et 22 filles. La nationalité principale est l'Afghanistan. De ces MENA, 12 avaient entre 0 et 13 ans, 29 entre 14 et 15 ans et 36 entre 16 et 17 ans.

6. Madame Vandenberghe parcourt ensuite les demandes écrites et préalablement transmises à l'OE.

7. *Question : La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) déclare dans son arrêt (Al Chodor) du 15 mars 2017, que les États membres sont tenus d'établir des critères objectifs sur lesquels fonder les motifs pour éviter tout 'risque de fuite' d'un ressortissant d'un pays tiers ou un apatride faisant l'objet d'une procédure de transfert Dublin. Cela devrait être une disposition obligatoire d'application générale. L'absence d'une telle disposition signifie que les États membres qui, dans l'attente d'un transfert Dublin, pratiquent la mise en détention pour éviter le risque de fuite ne pourront l'appliquer. Quelles sont les conséquences spécifiques pour la Belgique ?*

8. Monsieur Claus attend l'analyse du service juridique de l'OE, qui examine l'arrêt de la *(CJUE).* La question sera reposée à la prochaine réunion de contact.

9. *Question : Nous avons appris que la personne mise en détention (et aussi le demandeur d'asile) est invitée à remplir un questionnaire au moment de sa mise en détention. Il s'agirait d'une liste de questions, notamment sur les problèmes médicaux ou la présence de la famille en Belgique. Quel est le but de ce questionnaire ? Remet-on une copie à ces personnes ? Sont-ils aidés ou peuvent-ils être aidés lorsqu'ils complètent ce questionnaire ?*

10. Monsieur Claus répond que la question a été soumise au service concerné et qu'il attend la réponse.

11. *Question : Y a-t-il des chiffres sur la procédure de séjour spécifique pour les MENA ? Ceci pour 2015, 2016 et 2017.*
    a. *Combien y a-t-il eu de demandes de procédure de séjour spécifique ?*
    b. *Combien de fois a-t-on délivré une annexe 38 dans le cadre de la procédure de séjour spécifique ?*
    c. *Combien de fois a-t-on octroyé une carte- A dans le cadre d'une procédure de séjour spécifique et d'une solution durable en Belgique ?*
    d. *Combien de fois a-t-on délivré une carte B au bout des trois années de carte A ?*

12. Monsieur Claus répondra à la question à la réunion de contact du mois prochain.

13. *Question : Dans le cas d'une demande de visa regroupement familial d'un membre de la famille d'un mineur syrien réfugié reconnu, il y aurait actuellement des échanges d'informations entre l'OE et le CGRA. Ce qui rallonge quelque peu la durée de traitement de ces demandes de visa regroupement familial. Pouvez-vous donner des explications sur ces échanges d'informations ? Quel est le but ?*

14. Monsieur Claus renvoie à la réponse du CGRA.

15. *Question: A la suite de la Déclaration UE-Turquie, l'UE a adopté une décision (2016/1754) en septembre 2016, permettant aux États membres de l'UE d'occuper volontairement certains lieux, initialement prévus pour la réinstallation au sein de l'UE, pour l'admission légale des réfugiés syriens en Turquie. (Il s'agit de 54.000 places des 160.000 pour lesquelles, dans les décisions de relocalisation initiales, il n'était pas encore prévu qui serait l'État membre bénéficiaire.) Selon les rapports de suivi 'relocalisation et réinstallation' de la Commission européenne, les États membres s'étaient engagés à la fin du mois de février 2017, à accueillir par ce biais 34.000 Syriens de Turquie. La Belgique a-t-elle pris des engagements à ce sujet, et, si oui, lesquels ?*

16. Monsieur Claus dit avoir posée la question au service concerné, mais n'avoir pas encore reçu de réponse.

Communications du CGRA (monsieur Van den Bulck)

17. Monsieur Van den Bulck donne un aperçu des chiffres du mois d'avril 2017, également disponible sur le site du CGRA (http://www.cgvs.be/nl/actueel/asielstatistieken-april-2017).

APERÇU

DEMANDES D'ASILE	april 2017	2017
Nombre de personnes qui ont introduit une première demande d'asile [1]	1.084	4.693
Nombre de personnes qui ont introduit une demande d'asile multiple	340	1.392
Nombre de personnes qui ont introduit une demande d'asile	1.424	6.085

DÉCISIONS D'ASILE	april 2017	2017
Décisions intermédiaires		
Nombre de personnes pour lesquelles il a été décidé de prendre une demande d'asile (multiple) en considération	62	348
Décisions définitives		
Nombre de personnes qui ont reçu une décision de reconnaissance du statut de réfugié (SR)	769	3.242
Nombre de personnes qui ont reçu une décision d'octroi du statut de protection subsidiaire (PS)	303	1.108
Nombre de personnes auxquelles la prise en considération d'une demande d'asile multiple a été refusée	247	1.027
Nombre de personnes auxquelles la prise en considération à été refusée (UE, Pays d'origine sûr, Réfugiés dans un autre état membre de l'UE)	77	415

[1] Cette catégorie comprend les demandes d'asile introduites à la frontière et sur le territoire, ainsi que les demandes d'asile introduites par des personnes qui sont arrivées en Belgique via la relocalisation (96 personnes en mars) et la réinstallation (154 personnes en mars).

Nombre de personnes auxquelles le statut de réfugié et/ou la protection subsidiaire ont été refusés	580	2.559
Nombre de personnes auxquelles le statut a été retiré ou abrogé	23	64
Nombre total de personnes qui ont reçu une décision relative à leur demande d'asile	2.061	8.763
CHARGE DE TRAVAIL	Fin avril 2017	
	12.714 dossiers	

18. En avril 2017, le CGRA a pris 1.587 décisions (2.061 personnes concernées). Le **taux de protection** s'élevait à 49,9 %. En avril 2017, le CGRA a pris les décisions suivantes (en nombre de décisions et pas de personnes) en chiffres absolus: 535 décisions de reconnaissance du statut de réfugié, 219 attributions du statut de protection subsidiaire, 208 refus de prise en considération d'une demande d'asile multiple, 58 refus de prise en considération d'une demande d'asile (pays d'origine sûr, ressortissant de l'UE ou bénéficiaire d'une protection d'un état membre de l'UE), 491 refus du statut de réfugié et refus du statut de protection subsidiaire et 23 retraits et abrogations de statut. Et, comme décisions intermédiaires : 62 de prise en considération d'une demande d'asile multiple. Fin avril 2017, la charge de travail totale du CGRA s'élevait à 12.714 dossiers. Monsieur Van den Bulck précise qu'il y a eu moins de décisions prises en avril du fait des vacances de Pâques.

19. Il y a eu également moins de décisions de reconnaissance par rapport à l'année passée, parce qu'il y avait moins de dossiers syriens avec un pourcentage de reconnaissance plus élevé. Il y a eu plus de dossiers d'autres pays à traiter, par exemple, les dossiers afghans avec un pourcentage de reconnaissance moins élevé.

20. On continue à travailler à la résorption de l'arriéré. Actuellement, le nombre de décisions prises est plus élevé que le flux entrant de dossiers à traiter. On constate toutefois une augmentation du nombre de demandes d'asile multiples, souvent des dossiers dans lesquels il n'y a pas de nouveaux éléments. Les demandes multiples sont systématiquement traitées plus rapidement. Leur nombre élevé hypothèque d'ailleurs la résorption de l'arriéré.

21. En ce qui concerne les aspects de la politique, il n'y a pas eu de changements récents pour certains pays d'origine, par exemple, pour l'Afghanistan. Le CGRA prend toujours en compte le profil, la situation individuelle et la région d'origine. La collaboration du demandeur est importante ici. Il est important que le demandeur d'asile nous donne une idée claire de la situation réelle, des régions d'origine, de sa situation personnelle, de ses séjours dans d'autres pays… . Un manque de collaboration et le fait de ne pas donner de vision claire sur la situation réelle sont pour le CGRA la preuve qu'on n'a pas besoin de protection. Cette politique est d'application à tous les pays, aussi à la Somalie, aux MENA et aux Afghans.

22. En ce qui concerne les gens de Gaza, le CGRA continue de traiter les dossiers et de suivre la situation sur place. Mais le CGRA tiendra compte de la situation individuelle du demandeur. Il n'y a pas d'attribution automatique du statut, tenant uniquement compte du lieu d'origine, en l'occurrence Gaza.

23. En ce qui concerne la relocalisation, monsieur Van den Bulck indique qu'il y a actuellement en Belgique 121 personnes venues d'Italie et 430 de Grèce. Le nombre de promesses (« pledges ») a augmenté. S'agissant de la réinstallation, le nombre d'arrivants est nettement plus important ces dernières semaines, et ce suite aux récentes missions (pas de chiffres exacts, à ce jour). Deux cents personnes arriveront très bientôt de Turquie, suite à une récente mission là-bas. Il est à remarquer, aussi bien lors de la dernière missions que des précédentes, que de plus en plus de personnes décrochent au dernier moment et décident de ne pas venir en Belgique. Elles choisissent de rester en Turquie.

24. *Question: A la suite de la Déclaration UE-Turquie, l'UE a adopté une décision (2016/1754) en septembre 2016, permettant aux États membres de l'UE d'occuper volontairement certains lieux, initialement prévus pour la réinstallation au sein de l'UE, pour l'admission légale des réfugiés syriens en Turquie. (Il s'agit de 54.000 places des 160.000 pour lesquelles, dans les décisions de relocalisation initiales, il n'était pas encore prévu qui serait l'État membre bénéficiaire.) Selon les rapports de suivi 'relocalisation et réinstallation' de la Commission européenne, les États membres s'étaient engagés à la fin du mois de février 2017, à accueillir par ce biais 34.000 Syriens de Turquie. La Belgique a-t-elle pris des engagements à ce sujet, et, si oui, lesquels ?*

25. Monsieur Van den Bulck signale que la Belgique a aussi pris des engagements à cet effet – mais ne pouvait préciser l'importance promesses (pledges) faites par la Belgique. Il indique d'ailleurs que les promesses peuvent, dans ce contexte, prendre diverses formes, passant par la réinstallation de Syriens de Turquie, le regroupement familial ou aussi le visa étudiant.

26. Madame Vandenberghe demande si pour l'admission humanitaire des Syriens, par exemple, pour les étudiants, des mécanismes spécifiques pour étudiants sont mis en place. Monsieur Claus répond qu'en principe cela se fera par la procédure normale pour étudiants.

27. Madame Vandenberghe demande si les chiffres exacts des promesses pourraient nous être communiqués après la réunion ? Monsieur Van den Bulck dit que ça sera pour plus tard.

28. *Question : Y a-t-il des chiffres sur les décisions prises dans les dossiers d'asile des MENA ? En général ou par nationalité.*

    a. *Nombre de reconnaissances du statut de réfugié ?*
    b. *Nombre d'attributions du statut de protection subsidiaire ?*
    c. *Nombre de refus ?*

29. Monsieur Van den Bulck fait remarquer que la question a été envoyée trop tard que pour pouvoir fournir ces chiffres. Cette question est reportée à la réunion de contact du mois de juin.

30. *Question : Dans le cas d'une demande de visa regroupement familial d'un membre de la famille d'un mineur syrien réfugié reconnu, il y aurait actuellement des échanges d'informations entre l'OE et le CGRA. Ce qui rallonge quelque peu la durée de traitement de ces demandes de visa regroupement familial. Pouvez-vous donner des explications sur ces échanges d'informations ? Quel est le but ?*

31. Monsieur Van den Bulck confirme qu'il y a effectivement des investigations et qu'il y en aura d'ailleurs de plus en plus. Entre le CGRA et l'OE, une structure sera mise en place de nature à favoriser une plus grande fluidité d'échanges. Ces échanges d'informations auront pour but de vérifier si les éléments contenus dans le dossier regroupement familial correspondent bien à ceux du dossier d'asile. Ces informations seront utilisées dans les dossiers regroupement familial d'une part et pourront se répercuter sur les anciennes demandes d'asile, d'autre part. Par exemple, si une reconnaissance à été attribuée à un MENA en raison de sa situation d'isolé dans le pays d'origine et qu'il ressort ensuite que la personne introduit une demande de regroupement familial, un réexamen de la situation peut alors être fait. C'est aussi le cas dans le contexte d'un regroupement familial avec des bénéficiaires d'une protection subsidiaire. Par exemple, si les éléments suggèrent une origine différente ou une autre vue sur la situation.

32. Madame Bonamini demande si les personnes qui font l'objet d'un tel retrait seront ensuite entendues ? Monsieur Van den Bulck confirme que ces personnes seront en effet convoquées et entendues.

33. Madame Vandenberghe demande si cela se passait de la même manière avant ? Monsieur Van den Bulck le confirme. Et cela se fera encore plus qu'avant. On a d'ailleurs souvent dû constater des problèmes dans le passé. Il en ira de même pour les personnes qui retournent au pays d'origine pour une longue période. Dans certains cas, la crainte fondée n'est plus d'actualité, dans d'autres cas, le statut a été accordé à tort, souvent au bénéfice du doute, et est ensuite démenti par les faits.

34. Madame Ruelens demande s'il y a eu un changement de politique pour les Somaliens ? On constate que les décisions de refus sont particulièrement élevées chez les Somaliens, alors qu'avant ils avaient plus de chance d'obtenir la protection subsidiaire. Monsieur Van den Bulck répond qu'un changement de politique est effectivement intervenu il y a 6 mois déjà. Depuis octobre-novembre, la protection subsidiaire n'est plus accordée aux personnes originaires de régions qui en bénéficiaient auparavant. Il faut maintenant faire preuve d'un risque individuel. Par exemple, quelqu'un de Mogadishu n'obtiendra plus la protection subsidiaire en raison de la situation qui règne là-bas, à savoir, le risque de violence aveugle envers les civils.

35. Madame Reulens demande si dans le cadre d'une réinstallation, on accorde maintenant un visa D au lieu du visa C ? Et, si oui, la personne concernée doit-elle alors payer une redevance plus élevée ? Monsieur Claus répond qu'il s'agit bien d'un visa D en vue d'un long séjour, mais qu'il n'est pas au courant du montant de la redevance.

Le Conseil du contentieux des étrangers.

36. Madame Vandenberghe parcourt les chiffres du CCE : en mars 2017, le flux entrant en matière d'asile s'élevait à 645 recours, pour un flux sortant de 511 arrêts rendus. En mars 2017, les recours en matière d'asile émanaient principalement de demandeurs d'asile venant de : Irak (104), Afghanistan (80), Guinée (51), Albanie (42) et de la RD du Congo (38).

37. En mars 2017, il y a eu 99 recours en extrême urgence (UDN) et 17 recours en procédure accélérée. Au 1 avril 2017, la charge de travail du contentieux d'asile s'élevait à 3.182 recours en suspens.

38. L'analyse du flux sortant (en matière d'asile de pleine juridiction) répertorie les arrêts par dictum ou par arrêts définitifs. En mars 2017, il y a eu 417 arrêts rendus : 354 refus, 25 reconnaissances du statut de réfugié, 0 attribution de protection subsidiaire et 38 annulations.

39. En mars 2017, le flux entrant total en matière de migration s'élevait à 793 recours pour un flux sortant de1.227 arrêts rendus. 244 recours étaient introduits à l'encontre d'une décision de refus d'une demande de régularisation : 166 concernaient le refus d'une demande 9bis et 78 concernaient le refus d'une demande 9ter. Au 1er avril 2017, la charge de travail du contentieux en matière de migration s'élevait à 18.111dossiers (pour 18.856 dossiers au 1er mars 2017).

Communications du Service des tutelles (Madame Kinard)

40. Madame Kinard donne les chiffres du Service des tutelles. En avril 2017, il y a eu flux entrant de 188 jeunes non-accompagnés déclarés mineurs : 76 ont introduit une demande d'asile, pour 61 jeunes il y a eu un doute sur leur âge. Le Service des tutelles a commandé 38 tests de déterminations de l'âge, en conséquence de quoi, 19 ont été déclarés majeurs et 14 mineurs. 46 décisions ont été prises. Il y a une différence entre le nombre de décisions prises, le nombre de tests planifiés et la somme des résultats de majorité et de minorité. Cette différence est dûe au fait que tout ceci avait pris du retard, que des tests prévus ont été annulés en dernière minute et que cela n'avait pas été chiffré. Le nombre mineurs/majeurs est inférieur au nombre de déterminations de l'âge parce que parce que, dans certains cas, des nouveaux éléments apparaissent, comme par exemple la remise de documents par le jeune.

41. En avril 2017, le Service des tutelles avait 3.340 tutelles en cours, soit une diminution de 269 par rapport à 2016. 549 tuteurs ont été désignés, 455 tutelles ont pris fin et 63 mineurs sont en attente d'un tuteur.

42. Fin avril 2017, il y avait 637 tuteurs actifs : 385 néerlandophones et 252 francophones.

Communications de l'OIM (Madame D'Hoop)

43. Madame D'Hoop parcourt les chiffres du **retour volontaire** au départ de la Belgique. En avril 2017, 378 personnes sont retournées avec l'aide de l'OIM. Le top 5 des pays de destinations de ces retours volontaires était : Roumanie (112), Ukraine (54) Irak (313) Brésil (28) et Albanie (22). En avril 2017, 330 personnes ont été enregistrées dans le programme de retour volontaire. La plupart des personnes retournées en avril 2017 provenaient de Bruxelles (223), Anvers (71) et du Limbourg (19). Il s'agissait principalement de migrants en situation de séjour irrégulier (229), des demandeurs d'asile déboutés (69) et des demandeurs d'asile ayant arrêté leur procédure (80). Les principaux continents de destination de ces personnes étaient : l'Europe (236), l'Asie (89), l'Amérique latine (29)) et l'Afrique (24). Les principales organisations concernées par ces retours étaient : Fedasil (216), les ONG (128), les centres de la Croix-Rouge et Rode Kruis (26).

44. L'OIM a aidé en avril 95 personnes dans leur réintégration, vers les pays principaux suivants : Irak (20), Albanie et Russie (14 chacun), Serbie (8), Afghanistan (5), Mongolie (4). En avril, 27 dossiers de personnes vulnérables : 14 personnes qui avaient des problèmes médicaux, 9 familles avec enfants, 2 mineurs non accompagnés (dont une victime de traite) et 1 ex-mineurs étrangers non-accompagnés (entre 18 et 20 ans) et un mineur qui a voyagé seul.

45. Depuis début janvier 2017, l'OIM a assisté 66 personnes (dont 45 d'origine afghane) dans leur réunification familiale en Belgique.

46. Ce 17 mai est la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (IDAHOT). Le Directeur général de l'OIM a réalisé une vidéo de sensibilisation qui met l'accent sur les principes fondamentaux de l'égalité et de la non-discrimination au sein du parcours migratoire et de la protection des droits de l'homme : http://www.iom.int/video/idahot-17-may-2016.

Communications du HCR (Madame Verrelst)

47. Madame Verrelst présente madame Laire qui remplacera madame Séverine Zeegers pendant son congé de maternité. Madame Laire travaillera sur le regroupement familial, l'intégration et les mineurs.

48. Madame Vastmans demande où en est le projet du film présentant le regroupement familial dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, qui avait fait l'objet d'une réunion avec des ONG. Madame Verrelst répond qu'il est en phase finale et espère qu'il pourra être présenté avant l'été, avec également des posters d'information ainsi que des flyers.

Communications de Fedasil (Monsieur Jacobs)

49. Monsieur Jacobs communique les chiffres du mois de mars : au 31 mars 2017, le **réseau d'accueil** comptait 25.278 places. La capacité opérationnelle du réseau d'accueil comprenait 16.636 places structurelles, 1.052 places tampons et 7.579 places temporaires. L'occupation s'élevait à 21.299 places (soit un taux d'occupation de 84,26%). Un montant régulier qui continue à descendre, par rapport à février (84,76 %). Le taux d'occupation des centres collectifs s'élevait à 11.853 places (93,33%), dont 11.062 étaient effectivement occupées (soit un taux d'occupation de 93,33%). En

accueil individuel, la capacité d'accueil était de 10.465 places avec une occupation de 8.148 places (soit un taux d'occupation de 77,86%). D'agissant des MENA, la capacité de l'accueil était de 2.650 places, dont 1.934 étaient effectivement occupées (soit un taux d'occupation de 72,98%).

50. En mars 2017, le **flux entrant** s'élevait à 1.324 personnes et le **flux sortant** à 1.749 personnes. Ce qui veut dire qu'il y a eu davantage de personnes (425) sortantes que de personnes entrantes et représente, par rapport à février 2017, une baisse de 77 personnes et 55 personnes par rapport à mars 2016.

51. Il y a eu 1.324 **demandes d'accueil,** dont 324 multiples. 129 personnes ne se sont pas présentées et 203 personnes n'ont pas été désignées.

52. La composition de ménage des 1.074 personnes du **flux entrant** se répartissait comme suit : 8% MENA, 49 % familles, 8 % de femmes seules/célibataires et 35 % d'hommes seuls/célibataires. 67 % du flux entrant était des hommes et 33 % des femmes.

53. En ce qui concernent les **résidents**, la répartition était la suivante: 68,3% **était du sexe masculin** (célibataires et en famille) et 31,7% **du sexe féminin**. Quant à **la composition de ménage** de ces résidents, elle était comme suit : 5% de femmes célibataires, 35% d'hommes célibataires, 50% de familles et 9% de MENA. Parmi les 10 **principales nationalités** de ces résidents, l'Afghanistan reste en tête avec 31,3% suivi de l'Irak (14%), la Syrie (10,6%), la Somalie (4,7%), Guinée (3,6%), Indéterminé (3%), la Russie (2,9%), l'Albanie (2,6%), l'Iran (1,9%) et RD Congo (2,2%). Ce top 10 représente 76,7% des résidents dans le réseau d'accueil. 5,2% des résidents étaient des ressortissants de pays sûrs, comme en février 2017.

54. En mars 2017, le **droit à l'aide matérielle (l'accueil)** était (comme en janvier) surtout utilisé par les demandeurs d'asile ayant un dossier en cours de traitement (77,9%). Viennent ensuite les personnes en possession d'un titre de séjour (9ter inclus) avec un taux de 6,8 %. Ensuite, les demandeurs d'asile déboutés (4,7%) dans le délai d'un OQT ou en attente d'un OQT.

55. En ce qui concerne le **profil des MENA (accompagnés et non accompagnés)**, la répartition filles/garçons était la suivante: 2/3 garçons (64,3%) et 1/3 filles (35,7%). Les MENA de la tranche d'âge des 12-18 ans (42,1%) formaient le groupe le plus important, suivis par les 6-11 ans (25,6 %), les 0 -2 ans (18,2 %) et les 3 -5 ans (14,1 %). Le top 10 des **nationalités de ces MENA** était : l'Afghanistan (35,4 %), le Syrie (13,3 %), l'Irak (11,4%), la Guinée (3,8%), la Russie (4,3%), l'Albanie (3,1%), le Somalie (3,2%), indéterminé (2%), RD Congo (1,8%) et l'Erythrée (1,3%). De ces réfugiés mineurs, 79 % étaient accompagnés et 21 % non-accompagnés.

56. Le **réseau d'accueil des mineurs étrangers non accompagnés** diminuait à 2.650 places, dont 1.934 places étaient effectivement occupées par ces jeunes (72,98%). Les centres d'accueil ouverts disposaient de 183 places, dont 93 places (50,82%) étaient effectivement occupées. Le nombre de places en centres collectifs s'élevait à 2.024, dont 1.513 (74,75%) étaient effectivement occupées. En ce qui concerne les 339 places individuelles, 292 (86,14%) étaient

effectivement occupées par des jeunes. Les **nationalités de ces MENA** placés en réseau d'accueil, étaient : Afghanistan (22 garçons), Guinée (9 garçons), Somalie (2 garçons – 1 fille), l'Irak (1 garçon) et les autres (13 garçons – 8 filles).

57. Les **principales nationalités du flux sortant du réseau d'accueil** étaient : l'Irak (21%), l'Afghanistan (17%), la Syrie (10%), la Somalie (5%). Les autres nationalités représentaient (44%). Des personnes qui ont quitté le réseau d'accueil en mars 2017, 40% étaient en possession d'un **droit de séjour,** 26% avaient droit à l'accueil et ont quitté de sa propre initiative, 19% étaient déboutés, 10 % ont opté pour le retour volontaire, 4 % ont été transférés en centre fermé ou mis en détention, 1% ont été exclus pour raisons disciplinaires. Le groupe en possession d'un titre de séjour de longue durée est en augmentation (1/3 d'Afghans, notamment en accueil collectif). Les courts séjours ne le sont pas.

58. En mars 2017, 477 personnes sont retournées grâce au programme **retour volontaire de** Fedasil (6), de l'OE (9) et de l'OIM (462). Le top 10 **des pays de destination** étaient : la Roumanie (215), l'Irak (148), l'Ukraine (146), la Brésil (83), la Géorgie (58), l'Albanie (40), le Maroc (26), le Slovaquie (26) et la Russie (23).

59. Le **statut administratif des rapatriés volontaires** était à ce jour constitué de 48,4% de demandeurs d'asile, soit en procédure (24,3%), soit déboutés (24,1%) et de migrants en séjour irrégulier pour 51,6%.

60. En mars 2017, 45 personnes ont demandé l'accueil en vertu de **l'Arrêté Royal de 2004.** Ces personnes venaient du Serbie (10), du Maroc (10), de l'Algérie (6), de l'Albanie (5), de l'Azerbaïdjan (4) ou d'autres pays (10).

61. En mars 2017 **155** personnes sont **réinstallées, 96** personnes ont été **relocalisées** (par rapport aux 190 personnes en février). C'est moins que prévu, mais le programme est en cours.

62. Le rapport sur le nombre de plaintes, évoqué à la réunion de contact d'avril, n'est pas encore finalisé.

63. Madame Vastmans demande quels sont les motifs des prolongations de l'accueil pour les 9% qui résident dans le réseau sur cette base ? Monsieur Jacobs répond qu'il s'agit des motifs prévus à l'article 7 de la loi accueil, notamment la grossesse, la scolarité des enfants et l'impossibilité médicale de quitter la structure d'accueil.

Varia

64. Madame Vandenberghe signale que Myra a publié Myriadocs #4 concernant le visa humanitaire, disponible en néerlandais via le lien : (http://www.myria.be/nl/publicaties/myriadocs-4-humanitaire-visa) et en français via le lien : (http://www.myria.be/fr/publications/myriadocs-4-visa-humanitaire).

65. Madame Bonamini annonce que c'est sa dernière réunion de contact parce qu'elle quitte Vluchtelingenwerk, où elle sera remplacée par madame Potemans, pour rejoindre JRS Europe.

Elle remercie les participants à la réunion de contact. Madame Vandenberghe la remercie à son tour pour sa participation active à la réunion de contact.

66. Madame Vandenberghe clôture la réunion et demande de veiller à ce que pour la prochaine réunion de contact les questions aux instances d'asile soient envoyées bien à temps à l'adresse e-mail de Myria (myria@myria.be.)

La prochaine réunion de contact aura lieu le 21 juin à 09h30

Lieu ? Myria, rue Royale 138, 1000 BRUXELLES
(Entrée via la rue de Ligne 37)

Des questions à poser aux instances d'asile ? Prière de les transmettre avant le 13 juin à myria@myria.be

Les prochaines réunions : 20/9, 18/10, 15/11, 20/12.